

Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de
Normandie
Établissement Public Industriel et Commercial

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction
Séance du lundi 30 août 2021

Date de convocation : 16 août 2021
Nombre de membres en exercice : 18

Président de séance : Rémi PRIEZ
Secrétaire de séance : Marion HOSSIN

Titulaires et suppléants présents : M. PRIEZ, M. ROUSSEL, Mme PHILIPPE, Mme BONNARD, Mme COLLIN, Mme SAUVE, Mme BANDELIER, M. BRULARD, M. BOSSUYT, Mme BERTOUT-BARBEY, M. CHASSEREZ.

Assistaient à la séance : M. RUFFE Trésorerie Municipale, M. LASCABETTES EPN, Mme PETTIER EPN, Mme HOSSIN OTC, Mme GUITTARD OTC.

Titulaires et suppléants excusés : Mmes AUGER, PLAISANCE, BEAUVILLARD, TOMASSI, Mrs GROIZELEAU, MABIRE, ZAYANI, DAIREAUX.

Présents : 16
Motants : 11
PRÉFECTURE DE L'EM
13 SEP. 2021
ARRIVÉE

**Délibération n°16/2021 – Admission en non-valeur des produits
irrecouvrables & provisionnement des impayés – BP 2021**

Rappel

Dans l'exercice d'un budget, il arrive que certaines créances dues à l'EPIC ne soient pas perçues pour diverses raisons (liquidation judiciaire d'entreprise etc..).

Afin de pouvoir les enregistrer définitivement comme non recouvrées à notre budget principal, la Trésorerie nous demande une admission en non-valeur de produits irrecouvrables comme suit :

Compte 6541 - Créances admises en non-valeur : 1097,36 €

Compte 6542 - Créances éteintes : 620,00 €

Par ailleurs, il convient de provisionner les créances impayées à ce jour pour un montant de 3 095,20 € au compte 6817 "dotation aux dépréciations des actifs circulants"

Proposition

Il est proposé aux membres du Comité de Direction :

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des produits irrecouvrables et le provisionnement des créances impayés à ce jour comme décrits ci-dessus.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (11 voix pour),

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des produits irrecouvrables et le provisionnement des créances impayés à ce jour comme décrits ci-dessus.

Certifié exécutoire le 30 août 2021
Transmis en Préfecture le 08 / 09 / 2021
Publié le 25 / 09 / 2021

Le Président,

Rémi PRIEZ